



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

N° Spécial

19 Mars 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEA du 19 Mars 2019

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT	Page
	18.03.2019	Décision portant déclaration de déclassement, d'inutilité et de remise au service France Domaine pour cession des parcelles cadastrées section V numéros 30-31 (lots 1 et 2)-34-35-84-104-106-108-110-112-115-116-128-142-149-151-154 situées sur la commune de Clichy-la-Garenne (92)	3

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE
L'AMENAGEMENT
Direction des Routes Île-de-France
Bureau des Affaires Foncières

Décision du 18 mars 2019 portant déclaration de déclassement, d'inutilité et de remise au service France Domaine pour cession des parcelles cadastrées section V numéros 30-31 (lots 1 et 2)-34-35-84-104-106-108-110-112-115-116-128-142-149-151-154 situées sur la commune de Clichy-la-Garenne (92)

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 3211-1, et suivants,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté PCPIIT n° 2018-21 du 27 avril 2018 du préfet des Hauts-de-Seine portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Emmanuelle GAY, Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de la région d'Île-de-France ,

Vu la Décision de la DRIEA IF n°2019-0235 du 28 février 2019 portant subdélégation de signature en matière administrative à Monsieur Alain MONTEIL, adjoint à la Directrice Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, Directeur des Routes d'Île-de-France,

Considérant que les parcelles cadastrées section V numéros 30-31 (lots 1 et 2)-34-35-84-104-106-108-110-112-115-116-128-142-149-151-154 sises la commune de Clichy-la-Garenne (92) ne remplissent plus au jour de la présente décision les conditions d'appartenance au domaine public de l'État ,

DÉCIDE :

Article 1

Les parcelles de terrains suivantes sont déclarées inutiles à la Direction des routes d'Île-de-France et déclassées du domaine public de l'État :

Section	Numéro	Adresse	Commune	Surface en m²
V	30	4 boulevard du Général Leclerc	Clichy-la-Garenne	235
V	31 (lots 1 et 2)	2 boulevard du Général Leclerc	Clichy-la-Garenne	189
V	34	8 rue Morel	Clichy-la-Garenne	155
V	35	13 rue Morel	Clichy-la-Garenne	134
V	84	28 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	140
V	104	15 rue Morel	Clichy-la-Garenne	114
V	106	17 rue Morel	Clichy-la-Garenne	74
V	108	19 rue Morel	Clichy-la-Garenne	31
V	110	21 rue Morel	Clichy-la-Garenne	11
V	112	36 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	266
V	115	35 rue Morel	Clichy-la-Garenne	940
V	116	36 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	860
V	128	5 boulevard du Général Leclerc	Clichy-la-Garenne	47
V	142	37 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	65
V	149	30 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	290
V	151	34 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	505
V	154	23 rue Auboin	Clichy-la-Garenne	23
Total				4079

Article 2

Les parcelles désignées à l'article 1 sont remises au service France Domaine pour cession.

Article 3

Le Directeur des Routes Île-de-France est chargé d'assister le Préfet des Hauts-de-Seine ou son représentant aux formalités de déclassement, d'inutilité, de remise et de cession des biens immobiliers désignés à l'article 1.

Article 4

Cette opération de déclassement, d'inutilité et de remise prendra effet à la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Créteil, le 18 mars 2019

Pour le Préfet, et par délégation,
Pour la Directrice Régionale et Interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,
Pour le Directeur Régional et Interdépartemental adjoint,
Directeur des Routes d'Île-de-France,

L'Adjointe au Directeur des routes d'Île-de-France,
Responsable du service de modernisation du réseau,

Nathalie DEGRYSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>